

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE  
SEANCE VENDREDI 14 MARS 2025**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX :**  
EN EXERCICE : 15  
PRÉSENTS : 11  
Procurations : 3  
Absente : 1

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances. sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

**Présents :** BALMADIER André, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, PANTEL BEILLA Emilie, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

**Présents par procuration :** BECHETOILLE Xavier à BRUNET Jean-Marie, GOEURY Béatrice à PANTEL BEILLA Emilie, SOULIER Anne à TREBUCHON Géraldine.

**Absente :** Madame DOMEIZEL Emilie

**Secrétaire de séance :** Madame CONSTANT Sandrine

**4 - OBJET : PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE KINESITHERAPIE-  
BALNEOTHERAPIE AVEC LOGEMENTS - CONSULTATION MISSION  
COORDINATION SPS**

La Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole a un projet de construction d'un centre de kinésithérapie et de balnéothérapie avec logements. Il convient de désigner une entreprise pour la mission de coordination SPS.

Plusieurs entreprises ont été consultées :

- Entreprise MAG SPS à la Canourgue ;
- Entreprise APAVE à Rodez ;
- Entreprise SOCOTEC à Alès ;
- Entreprise VERITAS à Onet-le-Château.

Les offres reçues sont :

- Entreprise APAVE : 6 660.00 € H.T. ;
- Entreprise MAG SPS : 3 311,00 € H.T.

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de :

- L'entreprise MAG SPS pour une offre de prix à 3 311.00 € H.T.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal. à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'entreprise MAG SPS pour une offre de prix à 3 311.00 € H.T. soit 3 973.20 € T.T.C. ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,

Samuel SOULIER

